

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social: 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 104.

10 novembre 1952.

MOYENS UTILISÉS POUR AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES BARRIÈRES DES PASSAGES À NIVEAU, PENDANT LA NUIT.

Si, le jour, on a pu rendre les barrières des passages à niveau bien visibles par le choix de peintures aux couleurs vives (rouge vermillon - blanc) il est tout aussi indiqué de rechercher le moyen de les rendre plus facilement observables par les automobilistes pendant la nuit.

L'éclairage des barrières au moyen de luminaires à pétrole, puis de lampes électriques, devint bientôt insuffisant dès que la circulation routière fut plus intense et surtout plus rapide. Le feu rouge fixe, allumé en permanence, signalait bien un certain danger mais sa présence seule aurait dû interdire toute traversée des voies; en outre, son intensité n'était plus suffisante.

Aussi, a-t-on doté les passages à niveau gardés d'un feu rouge fixe situé à droite de la route (parfois même un second feu est prévu à gauche), qui s'allume quelques instants avant que soit amorcée la fermeture des barrières et qui ne s'éteint qu'après réouverture complète.

En outre, il est fait actuellement usage, sur une échelle de plus en plus grande, de réflecteurs catadioptriques rouges et blancs qui indiquent de façon efficace la présence des barrières aux automobilistes et motocyclistes: le faisceau lumineux émis par les phares est réfléchi par ces catadioptres placés sur les barrières et leurs supports. Depuis quelque temps cependant, on préfère utiliser des plaques en aluminium, fixées sur les barrières et recouvertes de matière réfléchissante rouge et blanche; leur rendement lumineux est supérieur à celui des verres réfléchissants.

De même, le disque routier placé sur les barrières et signifiant "Circulation interdite" (disque blanc, entouré de rouge) est fabriqué en tôle recouverte de cette même matière réfléchissante.

Enfin, le triangle de signalisation routière portant la silhouette d'une barrière ou d'une locomotive est réalisé selon le même procédé.

Grâce à ces dispositifs, que la S.N.C.B. n'hésite pas à utiliser malgré leur prix élevé et qui permet aux usagers de la route de mieux apercevoir les obstacles, le nombre de heurts de barrières et des accidents qui en résultent souvent a pu être réduit dans de notables proportions.